

Ville de  
**SAINTDIZIER**

**Déclassement du domaine public  
communal d'une partie de la rue de  
la Tambourine**

---

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 18 avril 2025 au 3 mai 2025**

Documents d'enquête : Notice explicative / Délibération du Documents d'enquête : Notice explicative / Délibération du Conseil Municipal / Arrêté d'ouverture d'enquête / Plan de situation / Plan de détail au 1 / 2 000ème.



# NOTICE EXPLICATIVE

---

# *Opportunité de l'opération projetée*

La rue de la Tambourine est intégrée au domaine public communal.

Il s'agit d'une voirie en impasse puisque, depuis 2008, elle est fermée à hauteur de la rue de la Scierie du Grand Chantier afin de reporter le flux de circulation sur la rue Henri Quérueu réaménagée, à cette époque, à cet effet.

Du fait de sa configuration en impasse, l'usage d'une partie de cette rue est exclusivement limité aux riverains, à savoir trois propriétaires des parcelles contiguës, représentant en fait deux entités.

Il s'agit de :

- ENEDIS : propriétaire des parcelles AP 102 et AP 136,
- La SCI de la Tambourine, propriétaire des parcelles AP 105, AP 261 et AP 296,
- La société Yanmar Construction Equipment Europe : propriétaire des parcelles AP 319, AO 142, AO 141 et AO 21.

La Commune de Saint-Dizier est quant à elle propriétaire des parcelles AP 106, AP 260.

Le flux de circulation étant reporté sur la rue Henri Quérueu, cette voirie n'est donc plus fréquentée par la circulation publique, elle dessert uniquement ces trois propriétaires. Celle-ci ne présente plus d'intérêt public et elle peut à ce titre faire l'objet d'une désaffectation et être intégrée au domaine privé de la Commune.

Il est donc proposé de déclasser du domaine public communal une partie de la rue de la Tambourine à savoir du numéro 21 au numéro 33, représentant une distance d'environ 300 mètres, conformément aux plans et aux photographies ci-joints, et afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Les propriétaires riverains ont été préalablement consultés et ont fait part de leur accord de principe à ce projet de déclassement.

Cette portion de rue est traversée par divers réseaux appartenant et gérés par différents concessionnaires. Une demande de DT (déclaration de travaux) a été réalisée auprès de chaque concessionnaire afin de disposer des plans des réseaux joints en annexes. Il s'agit des réseaux d'eau potable, eau pluviale, eaux usées, électricité, gaz, éclairage public, télécommunication, fibre. La présence de ces réseaux sera prise en considération dans le cadre du projet.

GRDF a fait part de son avis favorable quant à ce déclassement sous réserve de maintenir un accès aux ouvrages à tout moment par un système de gardiennage ou tout autre moyen permettant un accès permanent. A cet effet, une convention de servitude sera établie.

Concernant ENEDIS, une convention de servitude sera également établie permettant un accès permanent pour le passage d'engins de tout type et la possibilité de terrasser pour la pose de nouveaux câbles ou le renouvellement du réseau existant

La collectivité pourra ensuite gérer la mise à disposition de cette emprise. Ainsi une convention d'occupation pourra être établie au profit d'un propriétaire, à savoir la société YANMAR, qui s'avère en être l'utilisateur principal.

L'objectif consistera à fluidifier et sécuriser les circulations intra-sites permettant d'accompagner le développement de l'entreprise. La société YANMAR en assurera ainsi l'entretien, maintiendra les accès et ne portera pas atteinte aux différents réseaux implantés sous la voie. En effet, la société YANMAR se chargera d'installer deux portails et d'assurer un accès permanent pour ENEDIS et la Ville de Saint-Dizier.

Cette démarche conduira à une gestion plus adaptée de la voirie communale.

L'extrémité de la rue de la Tambourine du côté de la rue de la Scierie du Grand Chantier restera en domaine public.

A l'issue de la procédure, un géomètre sera missionné afin d'établir un document d'arpentage permettant de délimiter cette emprise destinée à intégrer le domaine privé et ainsi de lui attribuer des références cadastrales.

Le déclassement du domaine public nécessite au préalable de réaliser une procédure d'enquête publique afin de recueillir les observations du public et d'informer celui-ci du projet de la commune.

Par délibération du 27 février 2025, le Conseil Municipal de SAINT-DIZIER s'est prononcé favorablement pour autoriser l'ouverture de l'enquête publique. Il prendra à nouveau position au vu des observations et des conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Par arrêté du 10 mars 2025, Monsieur le Maire de SAINT-DIZIER a prescrit les modalités de l'enquête.

DELIBERATION DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL

---



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

L'an deux mille vingt cinq le vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville), sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 21 février 2025

**Présents :**

M. BRIERE, Maire  
Mme BLANC, M. KAHLAL, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RAIMBAULT, Mme CLAUSSE, M. VAGLIO, M. CORNUT-GENTILLE, Adjoint au Maire  
Mme ABA, Mme AUBRY, M. BOUZON, Mme COLLET, M. DEFOSSEZ, M. DIAWARA, Mme DONATO, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUYOT, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LISSY, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, Mme PEYRONNEAU, Mme VARNIER

**Excusés :**

Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, Mme DE CHANLAIRE, M. DREHER, Mme GUINOISEAU, M. KARATAY, M. OUALI, M. OZCAN, Mme THIEBLEMONT, Mme VARLET

**Ont donné procuration :**

Mme BIGUENET à Mme CLAUSSE  
Mme CHEVILLON à M. RAIMBAULT  
M. DREHER à M. BRIERE  
Mme GUINOISEAU à Mme ROBERT-DEHAULT  
M. KARATAY à Mme KREBS  
M. OZCAN à Mme BLANC  
Mme THIEBLEMONT à M. VAGLIO

Acte rendu exécutoire  
par télétransmission

le - 7 MARS 2025

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

N° 18-02-2025

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA  
RUE DE LA TAMBOURINE – ENQUETE PUBLIQUE**

**Rapporteur :** Mme Rachel BLANC

*Affiché le* 10 MARS 2025

La rue de la Tambourine est intégrée au domaine public communal. Il s'agit d'une voirie en impasse puisque, depuis 2008, elle est fermée à hauteur de la rue de la Scierie du Grand Chantier afin de reporter le flux de circulation sur la rue Henri Quéruef réaménagée à cet effet.

Du fait de sa configuration en impasse, l'usage d'une partie de cette rue est exclusivement limité aux riverains, propriétaires des parcelles contiguës.

Il est donc proposé de déclasser du domaine public communal une partie de la rue de la Tambourine à savoir du numéro 21 (au niveau du rond-point) au numéro 33 afin de l'intégrer au domaine privé de la commune. Le déclassement ne porte pas atteinte aux possibilités de desserte des différentes propriétés riveraines.

La collectivité pourra ensuite gérer la mise à disposition de cette emprise. Ainsi une convention d'occupation pourra être établie au profit d'un propriétaire, à savoir la société YANMAR, qui s'avère en être l'usager exclusif. L'objectif consistera à fluidifier les circulations intra-sites permettant d'accompagner le développement de l'entreprise. La société YANMAR assurera ainsi l'entretien de cette portion de voie, maintiendra les accès et ne portera pas atteinte aux différents réseaux implantés sous la voie.

Le déclassement du domaine public nécessite au préalable de réaliser une procédure d'enquête publique.

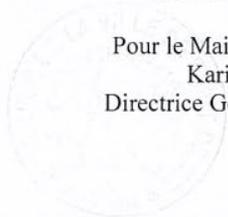
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager une procédure de déclassement du domaine public pour la partie de la rue de la Tambourine à savoir du numéro 21 (au niveau du rond-point) au numéro 33 afin de l'intégrer au domaine privé de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence Madame Rachel BLANC à signer l'ensemble des documents propres à la mise en œuvre de l'enquête publique visant au déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Tambourine, et notamment prendre l'arrêté d'ouverture d'enquête.

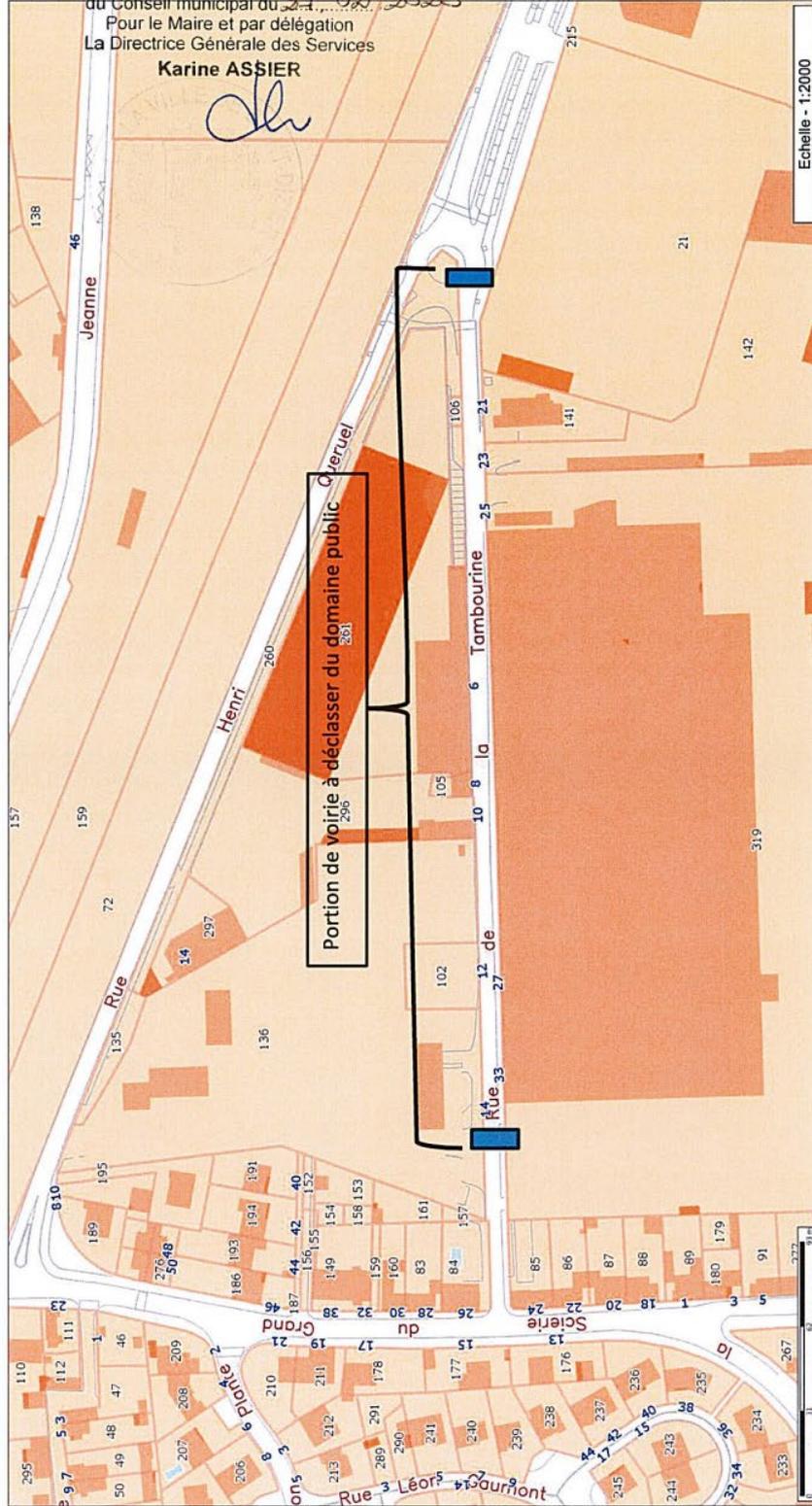
Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'UNANIMITE.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale des Services



**Déclassement du domaine public communal - une partie de la rue de la Tambourine**



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil municipal du 27.09.2025  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services  
**Karine ASSIER**

*[Signature]*



ARRETE  
D'OUVERTURE  
D'ENQUETE  
PUBLIQUE

---



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

**ARRETE PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire de la commune de SAINT-DIZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-21 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, article L.141-3 et les articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu la délibération n°18-02-2025 du 27 février 2025 du Conseil Municipal de SAINT-DIZIER, prescrivant l'enquête publique préalable du déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Tambourine

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Il sera procédé dans la ville de SAINT-DIZIER à une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine public d'une partie de la rue de la Tambourine, du numéro 21 au numéro 33.

L'enquête sera ouverte le vendredi 18 avril 2025 à 8 h 30 et se terminera le samedi 3 mai 2025 à 12 h 00, soit 16 jours.

**Article 2** :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, un avis sera publié par voie d'affichage en Mairie ainsi que sur place et inséré dans la presse locale (Journal de la Haute-Marne et Voix de la Haute-Marne).

**Article 3** :

Monsieur Philippe BONNEVAUX, demeurant à Saint Urbain Maconcourt, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur Didier LOUIS, demeurant à Chaumont, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

**Article 4** :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier comprenant :

- une notice explicative
- une copie de la délibération du Conseil Municipal
- le présent arrêté
- un plan de situation
- un plan de détail au 1 / 2 000

sera consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Dizier, Rubrique "Ville & Agglomération", section "Enquêtes publiques", sera déposé à la Cité Administrative, 12 rue de la Commune de Paris (Direction du Développement Urbain - 1<sup>er</sup> étage), aux jours et heures d'ouvertures (03 25 07 31 42) où toute personne intéressée par le projet pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, et, ouvert à cet effet pour y joindre document ou correspondance afférents au projet.

**Article 5 :**

Le vendredi 18 avril 2025 de 14 h 30 à 17 h 00 et le samedi 3 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 00, Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à *la Mairie de Saint-Dizier, Salle des mariages*, à la disposition du public.

**Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de SAINT-DIZIER le dossier ainsi que son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

**Article 7 :**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Cité administrative.

**Article 8 :**

Le dossier sera ensuite examiné par le Conseil Municipal qui devra prendre une délibération motivée au cas où des observations seraient formulées et en cas de conclusions défavorables au projet, s'il décide de passer outre.

**Article 9 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire-Enquêteur seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dizier, le 10 mars 2025

Pour le Maire et par délégation  
Rachel BLANC

Adjointe aux grands projets urbains, à l'habitat, aux  
commerces et à l'attractivité médicale



# PLAN DE SITUATION

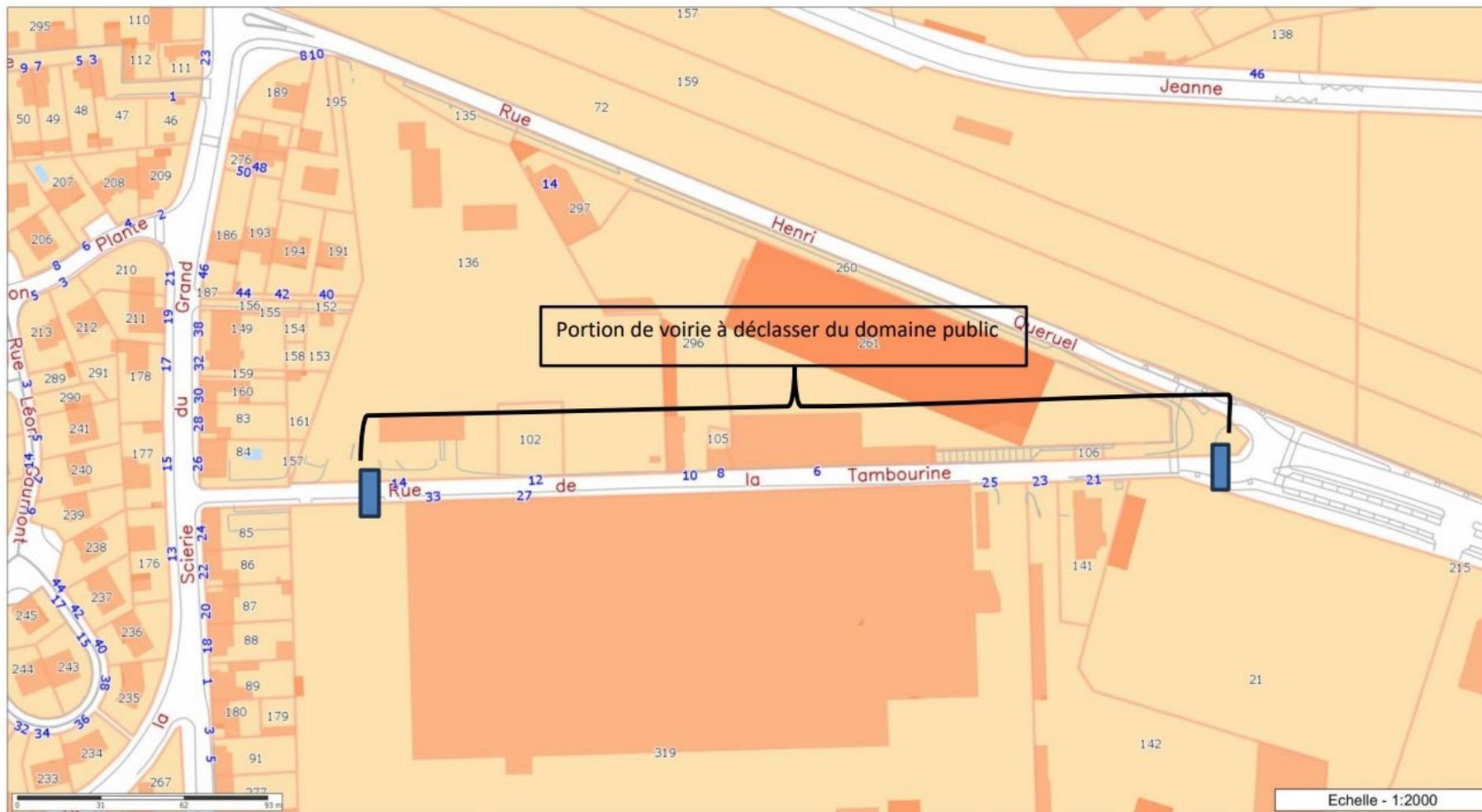
---



# PLAN DE DETAIL

---

## Déclassement du domaine public communal - une partie de la rue de la Tambourine



# PHOTOGRAPHIES

---















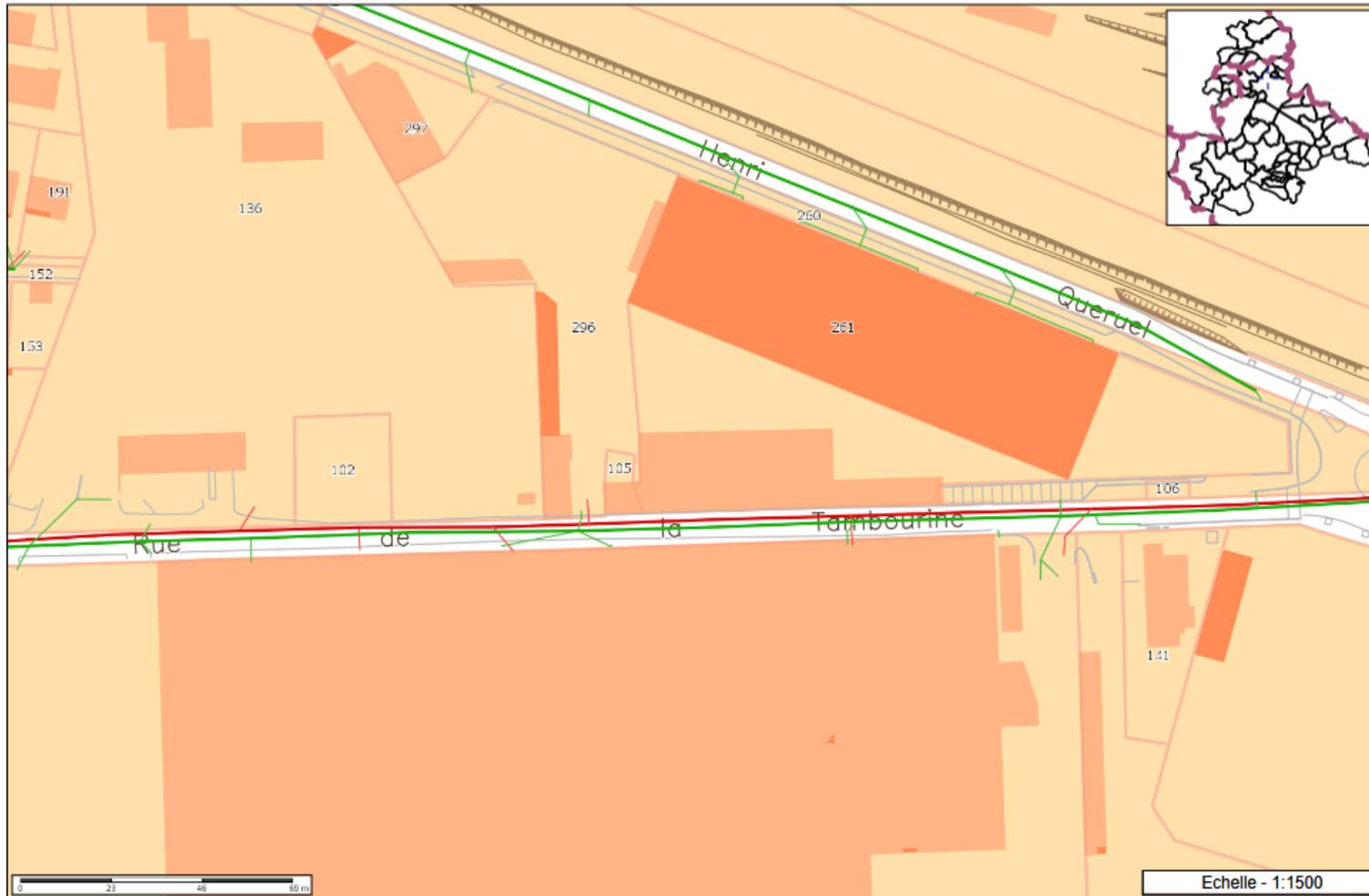
COUPURE  
GAZ



# PLANS DES RESEAUX EXISTANTS

---

## réseaux assainissement et eau pluviale



### Légende

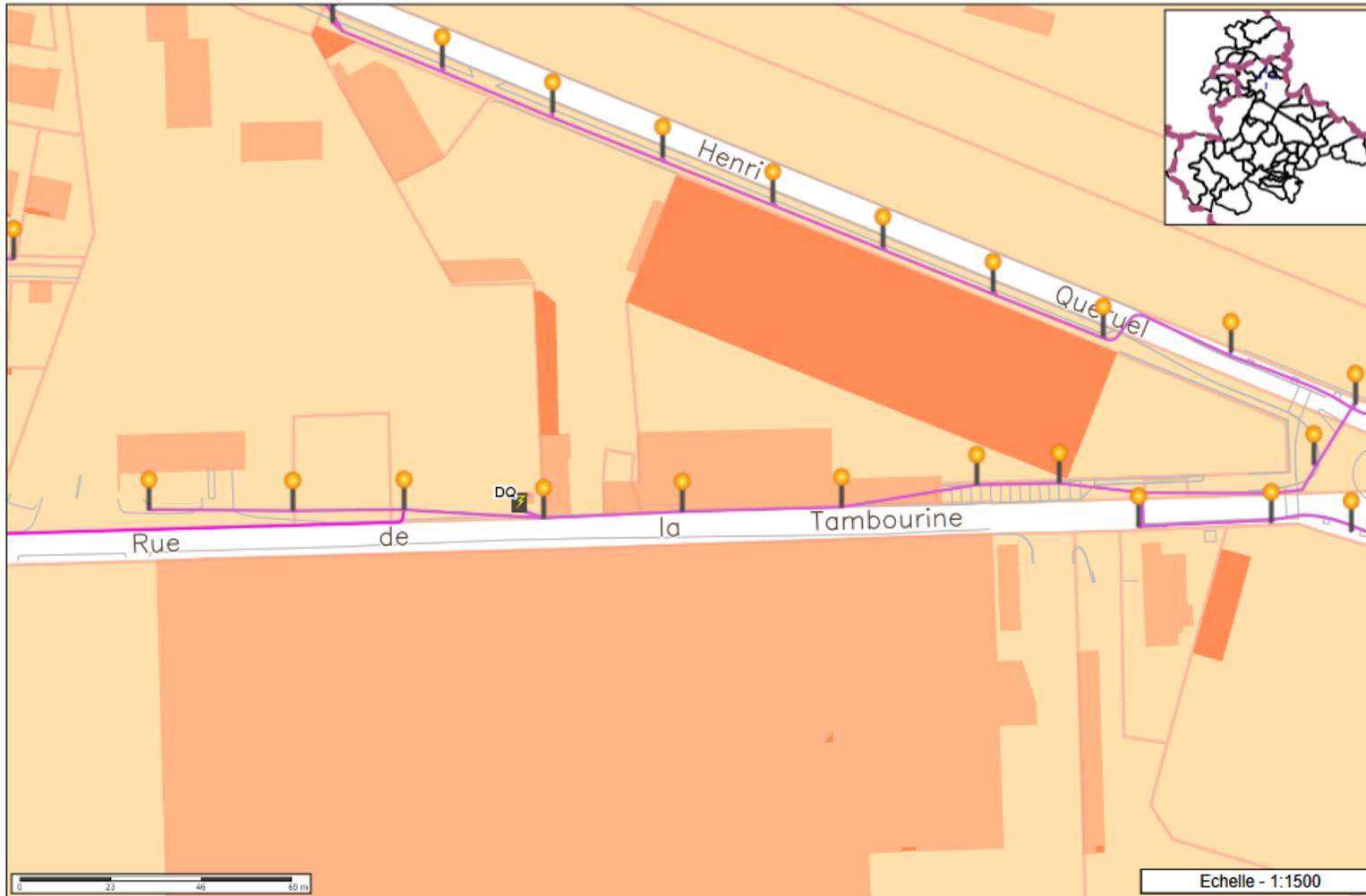
- Trottoir (SDED52)
- Relief
- Polygones
- Points
- Polygones
- Limites communales
- Epandage
- Numéros de voies
- Parcelle numéro
- EP Ouvrage
- UN Branchement
- UN Canalisation
- UN Dalot
- UN Ovoïde
- EU Ouvrage
- EP Canalisation
- EP Branchement
- EP Dalot
- EP Ovoïde
- EP Drain
- EP Caniveau couvert
- EU Branchement
- EU Canalisation
- Noms de rues
- Noms bâtiments OPH
- Voirie
- Rivière souterraine
- Plans d'eau et cours d'eau
- Bâtiments



D'après "© IGN"  
"© les contributeurs OpenStreetMap"  
"© DGFIP"

Echelle - 1:1500

## réseau éclairage public



### Légende

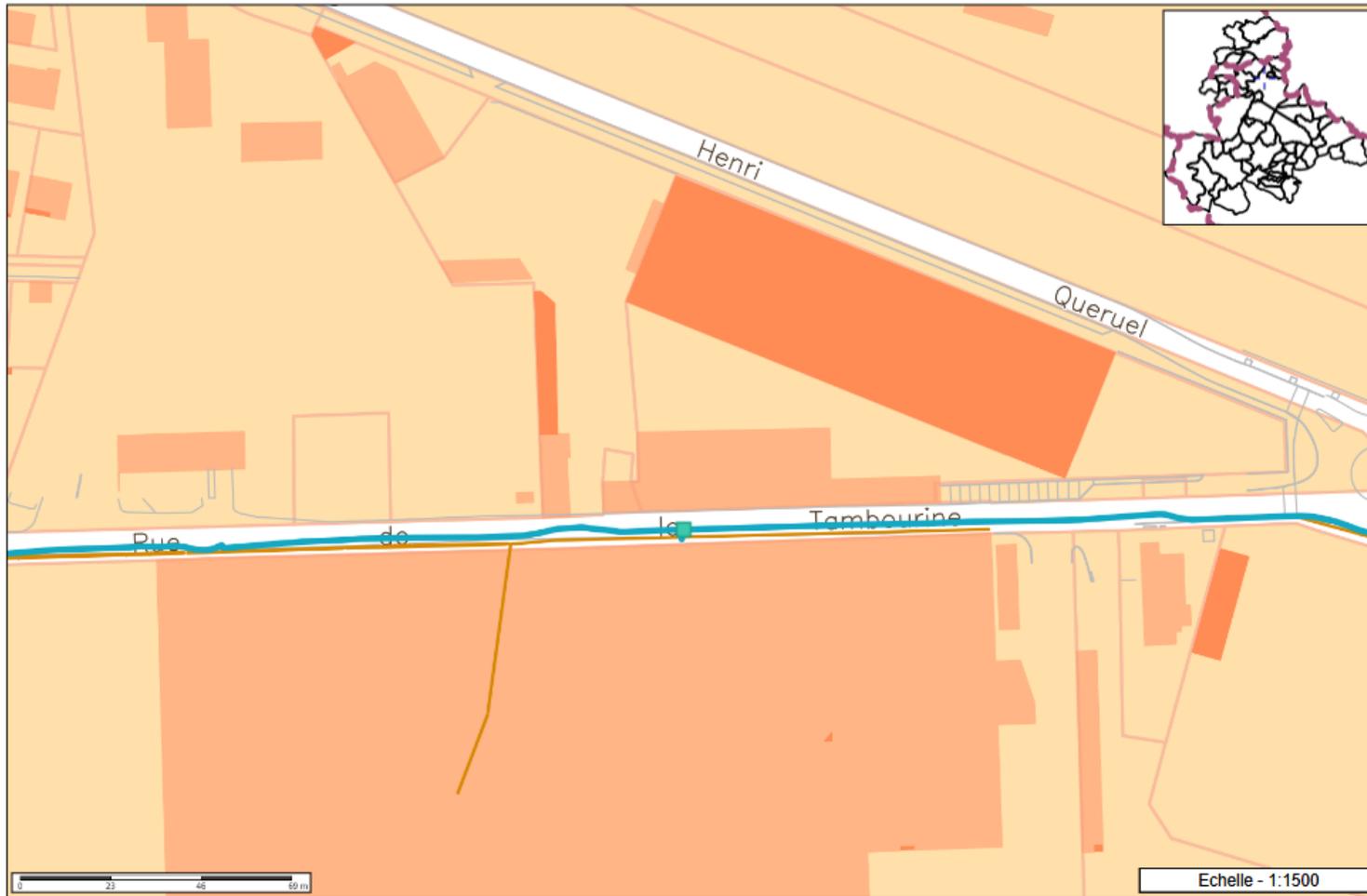
- Trottoir (SDED52)
- Polygones
- Points
- Polygones
- Limites communales
- Numéros de voies
- EclPub Point lumineux
- EclPub Armoire
- EclPub Armoire à feu
- EclPub Réseau
- EclPub Fourreaux
- Noms de rues
- Noms bâtiments OPH
- Voirie
- Plans d'eau et cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti privé
- Parcelle



D'après " © IGN "  
"© les contributeurs OpenStreetMap"  
"© DGFIP"

Echelle - 1:1500

## réseaux fibre et telecom

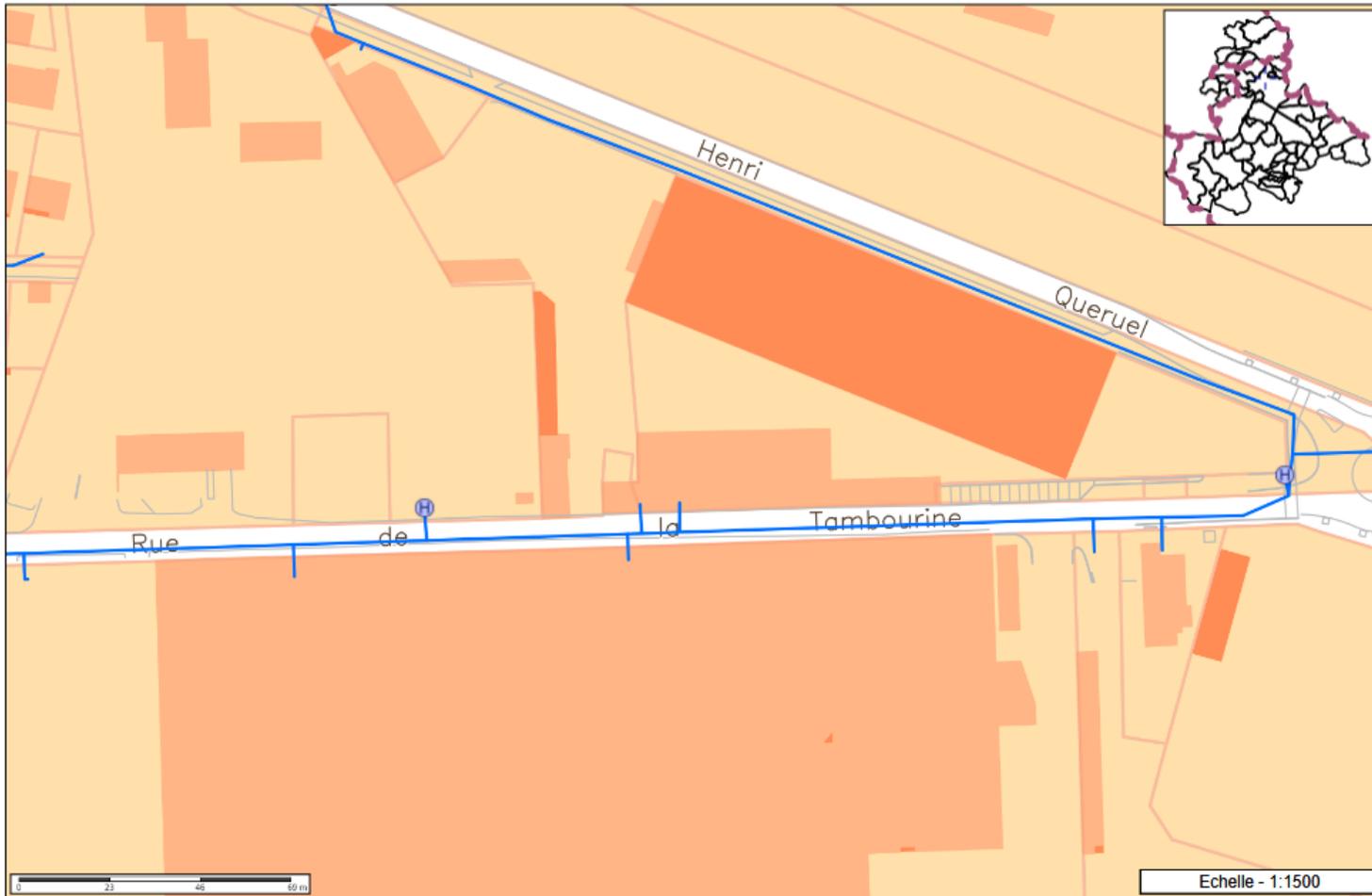


### Légende

- Trottoir (SDED52)
- Polygones
- Points
- Polylignes
- Limites communales
- Numéros de voies
- Non renseigné
- Armoire de rue
- Caméra
- Connecteurs FO
- Manchon
- Fibre optique Regard
- Autres FO
- Caméras
- Autres FO projetés
- Fibre optique Fourreaux
- Téléphone réseau
- Noms de rues
- Noms bâtiments OPH
- Voirie
- Plans d'eau et cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti privé
- Parcelle



D'après "© IGN "  
"© les contributeurs OpenStreetMap"  
"© DGFIP"



**Légende**

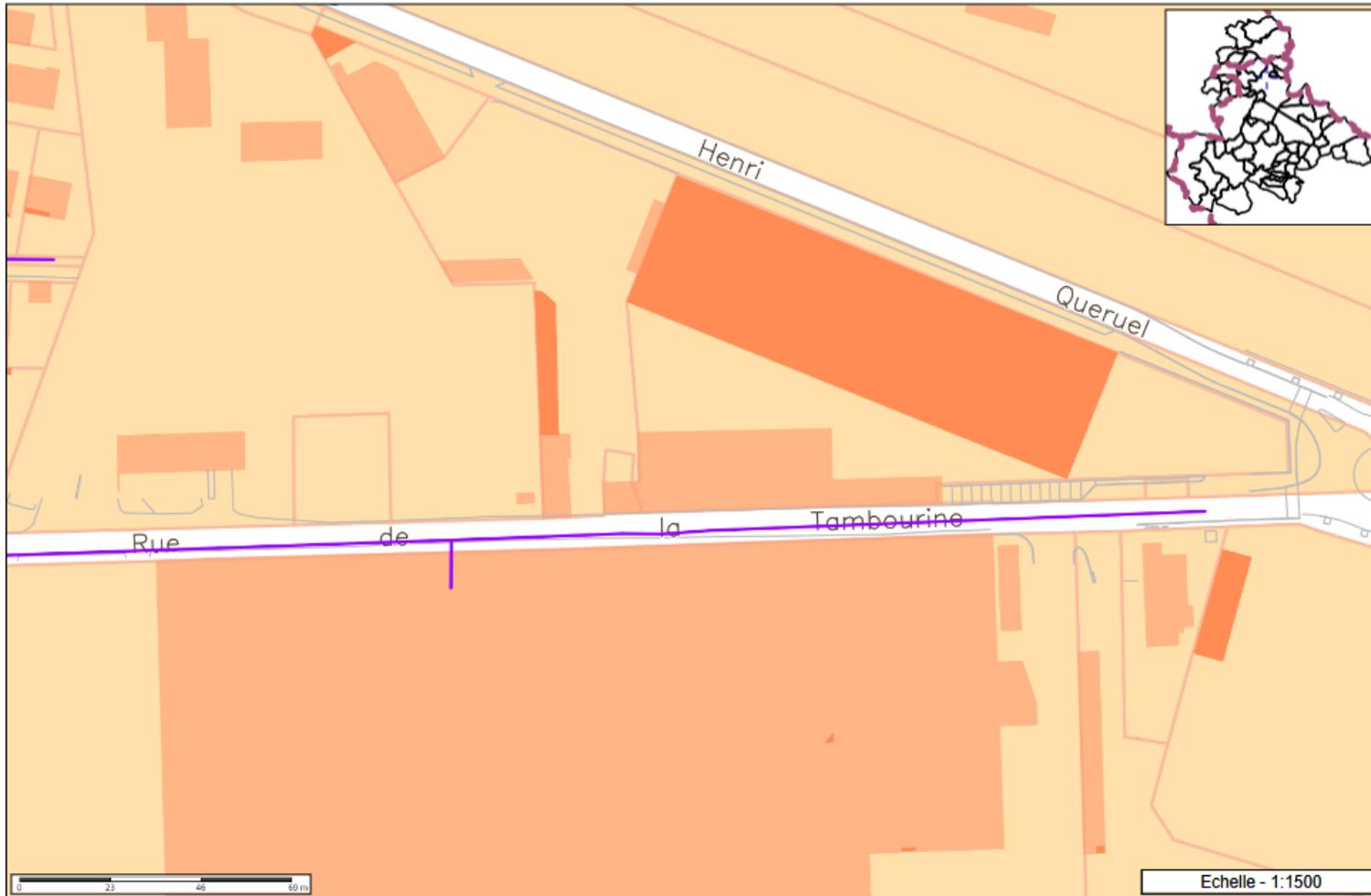
- Trottoir (SDED52)
- SUEZ AEP Hydran
- SUEZ AEP Réseau
- Limites communales
- Numéros de voies
- Noms de rues
- Noms bâtiments OPH
- Voirie
- Plans d'eau et cours d'eau
- Bâti léger
- Bâti privé
- Parcelle



D'après "© IGN "  
"© les contributeurs OpenStreetMap"  
"© DGFIP"

Echelle - 1:1500

## réseau gaz



### Légende

-  GRDF Gaz Canalisation
-  Trottoir (SDED52)
-  Electrique coffret
-  Electrique réseau ville
-  Polygones
-  Points
-  Polygones
-  Limites communales
-  Numéros de voies
-  Noms de rues
-  Noms bâtiments OPH
-  Voirie
-  Plans d'eau et cours d'eau
-  Bâti léger
-  Bâti privé
-  Parcelle



D'après " © IGN "  
"© les contributeurs OpenStreetMap"  
"© DGFIP"

Echelle - 1:1500

Format - N° de consultation  
**A3\_2025011005179DC7**

## Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A

Numéro Dommage aux ouvrages  
**Tel : 01 81 62 47 01**

Plan édité le :  
10/01/2025

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :  
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)  
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.  
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

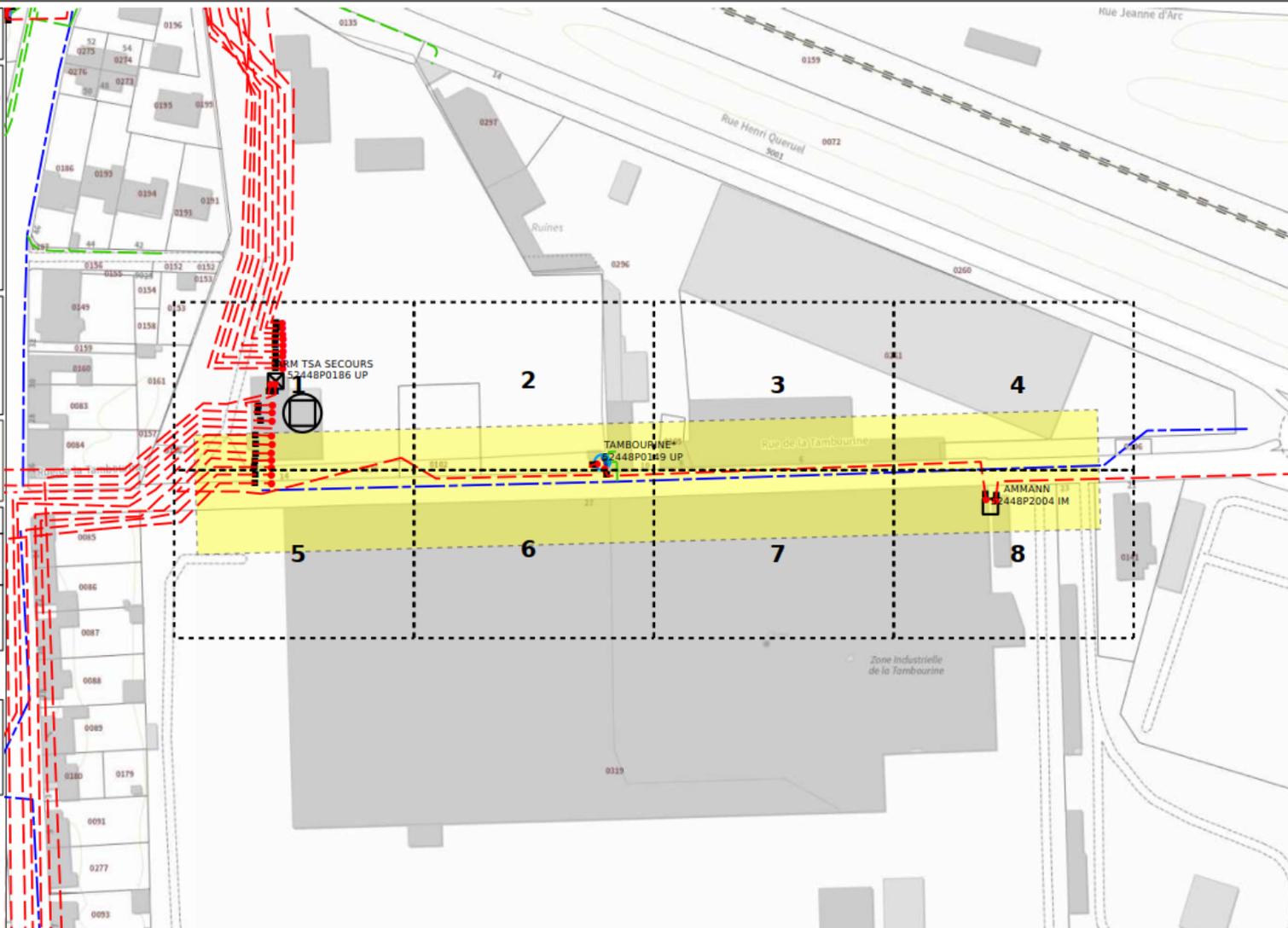
Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.  
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

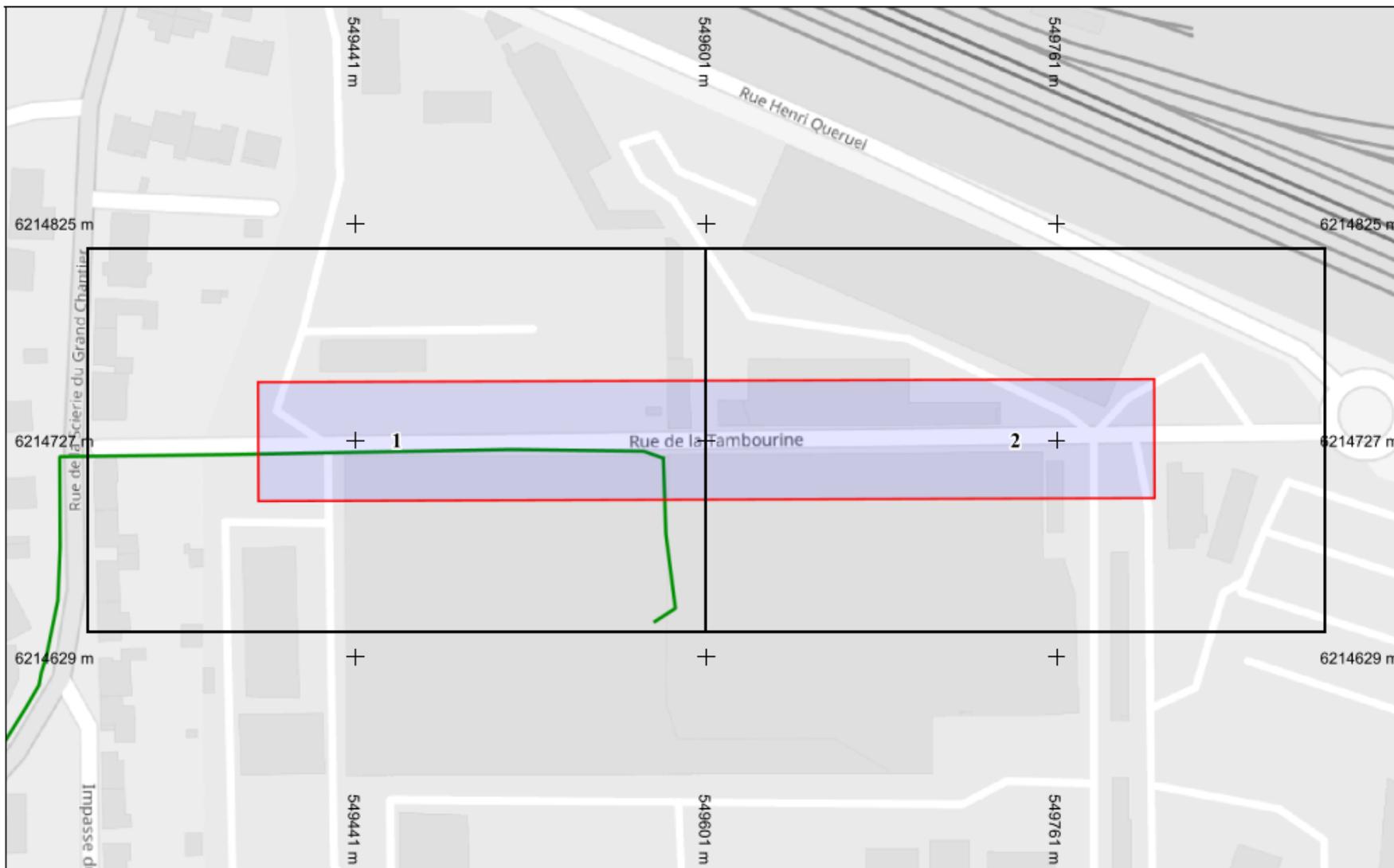
Emprise de vos travaux  
Zone de Travaux Impactant le Sol

### Réseau électrique

BT  
— Aérien  
— Torsadé  
— Souterrain  
HTA  
— Aérien  
— Torsadé  
— Souterrain  
— Galerie

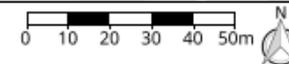
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Légende  
Réseau 

Échelle : 1:1500 --- Plan généré le : 10/01/2025 - 15:46:27  
 Numéro de consultation : 2025011005179DC7  
 Adresse : Rue de la Tambourine, 52100 ST DIZIER  
 Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857
-------------------------	-----------------------	--